

BULLETIN MUNICIPAL



Le 5 août 2022

685

CONSEIL MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1
Loisirs et famille
Sécurité publique
Centre Vacances Lac Simon
APELSIMPO

Caroline Lacasse, siège #2
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Mathieu Fecteau, siège #3
Loisirs et famille

Jean-René Côté, siège #4
Urbanisme et environnement
Travaux publics
RRGMRP
CCU

Sylvain Naud, siège #5
Urbanisme et environnement
Substitut à la MRC de Portneuf
Substitut à la RRGMRP
CCU

Marie-Ève Moisan, siège #6
Pro-maire
Sécurité publique
Ressources humaines et finances
Travaux publics

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Serge Allaire, Directeur général par intérim
Denis Grégoire, Travaux publics
Valérie Leclerc, Urbanisme
Nathalie Paquet, Trésorière adjointe
Laurie Beaupré, Loisirs
Nathalie Naud, Greffière, d.g.a.

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

COORDONNÉES

Téléphone : 418 337-6741

Fax : 418 337-6742

Courriel : saintleonard@derytele.com

Loisirs : loisirstleonard@derytele.com

Urbanisme : urbanisme@derytele.com

Site Web : www.municipalite.st-leonard.qc.ca

Adresse : 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard,
G0A 4A0

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques : Chaque vendredi

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

PRÉVENTION SUICIDE : 1 866 277-3553

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site Internet. Ces documents sont publics.

PROCHAINES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 15 août à 19 h 30

JOUR DE TOMBÉE POUR LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Jeudi le 15 septembre 2022



SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 JUIN 2022 OÙ SONT PRÉSENTS(ES) :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoit, Mme Caroline Lacasse, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté, M. Sylvain Naud et Mme Marie-Ève Moisan, conseillers(ères).

Comptes à payer (154-06-06-22)

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 167 899 \$.

Fonds d'aide aux chemins d'accès à la villégiature (156-06-06-22)

Trois demandes ont été retenues pour l'année 2022, soient celles des résidents du chemin de l'Aulnière, de la montée du lac Bleu et du lac de l'Oasis Nord, pour un total de 6 069.83 \$.

Paielement de la quote-part de la MRC de Portneuf (157-06-06-22)

Le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2022 à la MRC de Portneuf qui s'élève à 26 197 \$.

Paielement de la facture de Bédard, Guilbault (158-06-06-22)

La facture de Bédard, Guilbault au montant de 17 721 \$ plus les taxes est acceptée.

Dérogation mineure — 211, chemin du lac de l'oasis Nord (169-06-06-22)

La demande de dérogation mineure portant sur l'implantation du bâtiment complémentaire en cours avant à une distance de 13.56 mètres de la limite de propriété avant au lieu d'être en cours latérale ou arrière, tel que prévu au paragraphe 6 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage est autorisée.

Glissière de sécurité dans le rang Grand-Saint-Bernard (172-06-06-22)

Les glissières de sécurité du rang Grand Saint-Bernard qui ont été arrachées de leur emplacement pendant la saison hivernale du rang Grand Saint-Bernard seront réparées par l'entreprise MPL.

Borne-fontaine sur la rue Principale (173-06-06-22)

La borne-fontaine du 449, rue Principale sera réparée au coût de 24 595 \$ avant taxes.

Borne-fontaine devant le 817, rue Principale (175-06-06-22)

La borne-fontaine du 817, rue Principale sera réparée au coût de 24 595 \$ avant taxes.

Calvette — Rang St-Antoine (176-06-06-22)

La réparation d'une calvette du rang St-Antoine sera effectuée par MCB Construction au tarif de 23 300 \$ plus les taxes.

Programme Environnement-Plage (178-06-06-22)

Encore cette année, la municipalité participe au programme Environnement-Plage qui consiste à faire analyser l'eau du lac Simon pour s'assurer de sa qualité.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

LE 15 AOÛT À 19 H 30

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement numéro 485-22

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-haut mentionné :

AVIS EST, par les présentes, donné par M. Serge Allaire, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf :

QUE lors d'une séance tenue le 4 juillet 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 485-22 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 afin d'actualiser les modalités relatives à l'architecture et aux matériaux de revêtement des constructions ».

Résumé du projet de règlement :

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin d'introduire une définition de l'expression « meublé rudimentaire » et de permettre que ce type de construction puisse posséder une forme circulaire, semi-circulaire ou cylindrique et qu'il puisse être conçu en toile ou en tissus.

QU'une consultation publique se tiendra le lundi 15 août 2022 à la réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 30 au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec) G0A 4A0. Toute personne intéressée est invitée, à formuler ses commentaires ou interrogations lors de cette soirée.

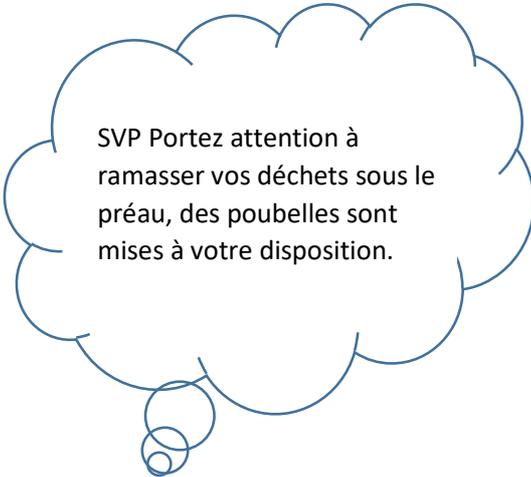
QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://municipalites-du-quebec.ca/saint-leonard-de-portneuf/>) et une copie de ce projet de règlement peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande.

QUE le projet de règlement adopté ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 5 août 2022.

Serge Allaire
Directeur général par intérim

NOUVELLES



Du 22 au 25 août 2022, en collaboration avec le ministère de l'environnement, la municipalité procèdera à des travaux de réfection au poste d'égout situé sur la rue Principale. Ceci occasionnera un déversement pour quelques jours. Nous comptons sur votre collaboration afin de limiter l'utilisation de la machine à laver, du lave-vaisselle etc...



Collecte des matières résiduelles

AOÛT							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3							1
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29
														30	31					